

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE  
PRÉFECTURE DU VAL D'OISE**RAPPEL - AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE**  
**PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES**  
du dépôt pétrolier TOTAL RAFFINAGE MARKETING  
situé au 23/25, route de la Seine à **Gennevilliers**.

Le public est informé que par arrêté inter-préfectoral, il sera procédé,

**du lundi 24 septembre au mercredi 24 octobre 2012 inclus,**

sur les communes de GENNEVILLIERS (Département des Hauts-de-Seine) et d'Argenteuil (Département du Val d'Oise) à une enquête portant sur le projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) du dépôt pétrolier TOTAL RAFFINAGE MARKETING, installation classée pour la protection de l'environnement sous le régime de l'autorisation avec servitudes située au 23/25, route de la Seine à Gennevilliers. L'élaboration de ce PPRT a été prescrite par arrêté du 29 avril 2010.

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques est élaboré et mis en œuvre par l'Etat représenté par le préfet des Hauts-de-Seine (Direction de la Réglementation et de l'Environnement/Bureau de l'environnement et des installations classées 167/177, avenue Joliot-Curie 92013 NANTERRE Cedex), en application de l'article R 515-40 III du code de l'environnement.

Par ordonnance rendue le 20 juin 2012, le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise a désigné **Madame Valérie BERNARD**, comme commissaire-enquêteur et Monsieur Michel FORMENTO, comme commissaire-enquêteur suppléant.

Madame Valérie BERNARD, commissaire-enquêteur, assurera des permanences au cours desquelles elle se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures suivantes :

- en Mairie de Gennevilliers : le mardi 25 septembre 2012 de 9 h à 12 h, le lundi 1<sup>er</sup> octobre de 9 h à 12 h, le jeudi 11 octobre de 15 h à 18 h, le samedi 20 octobre de 9 h à 12 h et le mardi 23 octobre de 9 h à 12 h,

- en Mairie d'Argenteuil : le vendredi 5 octobre 2012 de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public, du 24 septembre au 24 octobre 2012, en mairie de Gennevilliers, au 177, avenue Gabriel Péri 92230 GENNEVILLIERS et en Mairie d'Argenteuil au 12/14, bd Léon Feix BP 721 95107 ARGENTEUIL Cedex. Aux jours et heures d'ouverture habituelle de ces mairies, le public pourra prendre connaissance du projet et consigner ses observations dans les registres d'enquête ouverts à cet effet et préalablement cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur.

Les éventuelles observations du public pourront être adressées par écrit, à l'attention de Madame Valérie BERNARD, commissaire-enquêteur, en mairie de GENNEVILLIERS, siège de l'enquête, 177, avenue Gabriel Péri 92230 GENNEVILLIERS.

A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera mis à disposition du commissaire-enquêteur et clos par lui.

Le commissaire-enquêteur entendra toute personne qu'il lui paraîtra utile de consulter puis établira un rapport qui relatera le déroulement de l'enquête et qui examinera les observations recueillies. Le commissaire-enquêteur consignera, dans un document séparé, ses conclusions motivées, en précisant si elles sont favorables, favorables sous réserves ou défavorables au projet de Plan de Prévention des Risques Technologiques.

Il transmettra ensuite au Préfet des Hauts-de-Seine le dossier d'enquête avec son rapport et ses conclusions motivées dans le délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Le commissaire-enquêteur transmettra simultanément une copie de son rapport et de ses conclusions au Président du Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE.

Dès réception en préfecture des Hauts-de-Seine, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront transmis aux maires de Gennevilliers et d'Argenteuil, pour y être tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également consultables sur les sites internet de la préfecture des Hauts-de-Seine (<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr>) et de la préfecture du Val d'Oise (<http://www.val-d'oise.gouv.fr>) pendant un an.

A l'issue de l'enquête publique, le plan éventuellement modifié est approuvé par arrêté inter-préfectoral dans un délai de 3 mois à compter de la réception en préfecture des Hauts-de-Seine du rapport du commissaire-enquêteur. Si les circonstances l'exigent notamment pour prendre en compte l'importance des remarques formulées, les préfets des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise pourront, par arrêté motivé, fixer un nouveau délai.

Le dossier de projet de PPRT mis en enquête publique ne contient pas d'étude d'impact et n'est pas soumis à la consultation, pour avis, de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,

Le présent avis d'enquête publique sera publié, par les soins du Préfet des Hauts-de-Seine et en caractères apparents, 15 jours au moins avant le début de l'enquête et rappelé dans les huit premiers jours de celle-ci, dans deux journaux locaux ou régionaux diffusés dans les départements des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.

Le même avis sera publié par voie d'affichage sur les communes de Gennevilliers et d'Argenteuil 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute sa durée. Dans les mêmes conditions, il sera procédé à l'affichage de l'avis sur les lieux ou à proximité du dépôt pétrolier TOTAL RAFFINAGE MARKETING.

Cet avis sera également publié sur les sites internet des préfectures des Hauts-de-Seine et du Val d'Oise.